



Adresse aux syndicats CGT de la Métallurgie

De **bonnes raisons** d'appeler aux mardis de l'**urgence sociale**

Février 2019

Depuis 3 mois, les samedis sont occupés par des citoyens (salariés, chômeurs, retraités, auto-entrepreneurs, petits patrons), des personnes qui sont des :

- primo manifestants,
- qui ne luttent plus depuis longtemps,
- qui cherchent des moyens d'expression nouveaux,
- qui ne votent plus ou pas,
- qui aspirent à changer l'ordre des choses.

Le gouvernement ainsi que la politique impulsée par le Président de la République sont la cible du mouvement de contestations, et cela est JUSTE. Mais il manque un responsable à cette situation dans les cibles visées : **c'est le patronat**. Le système capitaliste broie tout sur son passage et ceci au seul bénéfice des grands actionnaires, des grands patrons. E. Macron est le bras politique au service de ceux qui ne cessent de s'enrichir !

La CGT a la volonté de rassembler et faire converger les luttes !

De tout temps, elle n'a qu'un seul objectif, celui de défendre l'intérêt des salariés, chômeurs, retraités ainsi que de leurs familles.

Cette volonté s'exprime en particulier dans les entreprises, car c'est là que se fait la création de richesses par notre travail et qu'en partie leur répartition est décidée. C'est là que les intérêts antagoniques entre les patrons et les actionnaires d'un côté et les salariés de l'autre s'expriment au quotidien.

C'est pour cela que nous pensons que peser sur la production et donc sur la création de richesses est un moyen important pour obtenir des avancées sociales, en imposant une répartition des richesses créées au bénéfice des salariés et de la pérennité de nos productions et de nos emplois.

Mais lutter dans les entreprises, là où se fait la création des richesses, c'est aussi peser

sur les choix qui s'y font et ceci au-delà de la simple répartition des richesses, c'est réfléchir collectivement à la finalité du travail réalisé, c'est anticiper sur les évolutions nécessaires et quelle vision à moyen, long termes l'entreprise doit avoir et ceci au bénéfice des populations et des salariés qui la composent !

Appel à bloquer la production ! Après le 5 février, la CGT a décidé d'impulser les « mardis de l'urgence sociale »

Parler convergence est une chose, essayer de la réaliser en est une autre. La CGT a cette volonté ! Pour cela, le CCN des 29 et 30 janvier dernier a décidé de donner une suite au 5 février en appelant à faire de tous les mardis à venir des journées de lutte et de blocage de production en entreprises.

Nombreux ont été les appels CGT ces dernières années, beaucoup ont eu comme objet de s'opposer à la mise en place de réformes rétrogrades, mais dans chacune d'elles nous avons formulé des propositions pour améliorer les choses tout en les crédibilisant financièrement.

Les mardis à venir pour préparer la journée nationale d'actions de mi-mars : journée de blocage de l'économie française !

La Fédération CGT de la Métallurgie s'inscrit pleinement dans cet appel.

Outre les raisons communes à tous et qui pour une part sont portées par une partie des gilets jaunes telles :

- Retour à l'ISF,
- Rendre l'impôt sur les revenus plus juste en rajoutant des tranches d'imposition pour les plus nantis,
- Défendre et améliorer nos systèmes de protection sociale,
- Augmenter le pouvoir d'achat de tous par un SMIC à 1 800 €.

Il y a des sujets qui sont spécifiques aux métallos sur lesquels nous ne pouvons faire l'économie de la lutte !

Et ceci en particulier concernant la négociation de tous les droits sociaux conquis par les métallos en cours dans la branche. Cette négociation qui a débuté en septembre 2016 va se poursuivre encore toute cette année. Elle aborde tous les sujets contenus dans nos conventions collectives ou les accords de branche.

Cela va des grilles de classifications, aux droits individuels, en passant par le temps de travail, la rémunération, la prévoyance ou encore la santé et les conditions de travail.

Il nous faut absolument élever notre rapport de forces car il y a un risque évident qu'à la fin de l'année, ces sujets négociés trouvent des signataires.

De plus, cette négociation se déroule dans un temps où le gouvernement via la Direction Générale du Travail (DGT) réduit drastiquement le nombre d'IDCC. En quelques années, elle les a réduits de 60 %, les passant de plus de 800 à à peine plus de 300. Aujourd'hui, celles qui sont dans le collimateur, ce sont les branches avec peu de salariés et les 76 IDCC territoriales de la métallurgie, c'est dire toute l'importance que revêt la négociation en cours.

Pour cela, et bien avant cette volonté gouvernementale, la FTM-CGT porte un projet, construit avec ses syndicats. Nous le défendons sans relâche dans cette négociation face à l'UIMM. Notre volonté est d'aboutir à une Convention Collective Nationale de haut niveau qui donnerait les mêmes droits à tous les travailleurs de la branche qu'ils soient :

- Ingénieurs, Techniciens ou Ouvriers,
- Femmes ou Hommes,
- de Brest, Besançon, Calais ou Toulouse.

Bien sûr des spécificités aux territoires doivent demeurer et rien ne l'empêche !

Les NAO, dans la plupart des entreprises, ont débuté. Il ne faut pas passer à côté de ce temps. Pour rappel, les mini :

- Ingénieurs et Cadres vont être revalorisés de 2,1 %,
- Mensuels en Ile de France de 2,25 %.

Aucune mesure générale ne doit être en-dessous de ces deux acquis, ce sont des bases de départ à exprimer aux salariés pour définir les revendications.

A cela, il faut intégrer dans nos explicatifs et propositions :

- Un salaire mini à 1 800 € bruts,
- Une échelle des salaires de 1 à 5,
- Un doublement du salaire et de la classification sur la carrière,
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Les mardis à venir :

- Dans nos entreprises,
- Dans nos bassins d'emplois,
- Dans nos territoires,

décidons des modalités d'actions et des revendications à porter.

Montrons aux patrons que les salariés ne sont pas dupes et qu'ils savent où aller chercher l'argent nécessaire à une vie meilleure et plus solidaire.

Le 8 mars : journée internationale des droits des Femmes, temps particulier cette année au vu de l'investissement qu'ont les femmes « sur les ronds points », exprimant leur souffrance et leur révolte face aux injustices qu'elles subissent au quotidien.

Mi-mars : nouveau temps fort décidé par la CGT et proposé à toutes les organisations syndicales. Les mardis de l'urgence sociale doivent le préparer en ancrant la lutte dans les entreprises.

Frédéric SANCHEZ

Secrétaire Général de la FTM-CGT